

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1040**

commune (s) : Vénissieux - Saint Priest

objet : Boulevard urbain "est" - Rue Pelloutier-chemin du Charbonnier - Marché n° 3 : travaux de plantations -
Autorisation de signer le marché

service : Direction générale - Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1040**

commune (s) : Vénissieux - Saint Priest

objet : **Boulevard urbain "est" - Rue Pelloutier-chemin du Charbonnier - Marché n° 3 : travaux de plantations - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

L'opération d'aménagement du boulevard urbain "est" entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux et Saint Priest a pour but de faciliter les liaisons entre pôles à travers l'est de l'agglomération, d'assurer le délestage des voiries communales traversant les zones d'habitat, et de faciliter l'accès aux zones d'activités.

Ce marché concerne la réalisation de substrats pour plantations, la fourniture et la mise en place des plantations et la réalisation d'engazonnement.

Par délibération n° 2007-3866 en date du 10 janvier 2007, le conseil de Communauté a voté l'autorisation de programme et a été informé du lancement de la procédure, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, pour l'attribution du marché de plantations concernant le boulevard urbain "est" entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux et Saint Priest.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 17 juillet 2009, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises Laquet-Nature pour un montant de 531 551,02 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des travaux de plantations dans le cadre de l'aménagement du boulevard urbain "est" entre la rue Pelloutier et le chemin du Charbonnier à Vénissieux et Saint Priest ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec le groupement d'entreprises Laquet-Nature pour un montant de 531 551,02 € HT, soit 635 735,01 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme individualisée - opération 0687 le 10 janvier 2007 pour la somme de 13 700 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2009 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 212 100 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.